

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES

Liste des Servitudes d'Utilité Publique



Approuvé le 26/07/10

6a

N° du document
Dossier n°448
ML



5
Emplacements Réservés
6
Servitudes d'Utilité Publique
7
Annexes Sanitaires
8
Périmètre ZAC
9
Pièces administratives

Nom officiel de la servitude	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude sur le territoire du P. L.U.	Administration ou service gestionnaire de la servitude
ASI. Servitudes attachées à la protection des eaux potables	Loi du 16 décembre 1964	Périmètre de protection autour du : ✓ <u>Forage F5 « Camp d'en Barrère »</u> ✓ <u>forage F6 « Camp d'en Barrère ».</u>	F5- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par Arrêté Préfectoral du 09 novembre 2005. F6- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par Arrêté Préfectoral du 18 décembre 1973.	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S) des Pyrénées-Orientales Boulevard Félix Mercader 66.000 Perpignan
I4. Servitude relative à la protection des lignes électriques	Art 12 de la loi du 15 juin 1906	Ligne 63 kw "Saint-Cyprien / Mas Bruno"	—	EDF- Groupe d'exploitation transport 20 bis avenue de Badones 34.500 Béziers
PMI Servitude résultant des plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles	Article L.562-4 du code de l'Environnement	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Saint-Nazaire	Arrêté Préfectoral du 07 avril 2003	Service Restauration des Terrains en Montagne (RTM) 66 000 PERPIGNAN